



Procès-verbal

Date : Le 27 novembre 2020
Endroit : Par vidéoconférence – Zoom
Rédigé par : Daphné Brunette

Objet : Rencontre CRT – Regroupement des professionnels

Présents :

Henry Gagné	Jonathan Lord
Marie-Claude Provencher	Daphné Brunette
Josée Lévesque	Jean Audet
	Chantal Marcotte

Absents : N/A

1.		Suivis à faire	Échéancier
2.	Adoption de l'ordre du jour : 10h09 Situation aux arts – Organisation d'un CRT spécial L'Employeur confirme que suivant la rencontre du 23 octobre avec Isabelle Cloutier, la communication conjointe a été acheminée aux employés concernés. L'Employeur relance le Regroupement concernant le cahier de demandes à aborder lors du CRT spécial. Le Regroupement informe l'Employeur qu'Isabelle Cloutier a déjà commencé à rencontrer des employés pour entendre leurs préoccupations. Le Regroupement souhaite obtenir une date rapidement pour l'organisation du CRT spécial dans les prochaines semaines.	L'Employeur proposera une date pour l'organisation du CRT spécial	
3.	Équipement de sécurité et manteaux d'hiver (formateurs) Le Regroupement a contacté l'Employeur dans les dernières semaines concernant l'équipement de deux formateurs (anciennement cols bleus). Le gestionnaire de ces deux formateurs aurait refusé de leur fournir de nouveaux manteaux d'hiver,		

	puisque ce n'est pas prévu dans la convention collective. Les manteaux sont requis dans le cadre de leurs fonctions et sont actuellement très usés. L'Employeur mentionne qu'il n'a pas réussi à rejoindre les gestionnaires. Un suivi sera effectué dans les prochaines semaines. Le Regroupement souhaite obtenir un retour rapidement étant donné que nous entamons déjà le mois de décembre.	L'Employeur fera un suivi et reviendra au Regroupement.	
4.	Liste mensuelle des professionnels en arrêts de travail Le Regroupement mentionne que l'Employeur fournit aux autres syndicats une liste mensuelle des salariés en arrêt de travail (pompiers, cols bleus et cols blancs). Selon le Regroupement, l'information est pertinente à avoir surtout au point de vue de l'assurance collective. L'Employeur a effectué des validations auprès de l'équipe santé et sécurité et il semble que ce soit un travail plutôt complexe. Le Syndicat des cols blancs reçoit cette liste puisque c'est prévu à la convention collective.	L'Employeur fera un suivi et reviendra au Regroupement.	
5.	Liste de diffusion (Carnet d'adresses Outlook) Le Regroupement a informé l'Employeur que certains professionnels ne reçoivent pas les communications envoyées à la liste 70- <i>Professionnels</i>. Suivant les validations de l'Employeur, il y a neuf (9) employés qui ne font pas partie de la liste 70- <i>Professionnels</i>. Ces neuf (9) employés sont des cadres et des cols blancs qui sont en affectation à titre de professionnels. Le Regroupement souhaite que ces employés soient ajoutés à la liste. Le Regroupement se questionne aussi à savoir pourquoi on ne peut plus accéder à la liste des membres d'une liste de distribution dans Outlook.	L'Employeur s'assurera que ces employés soient ajoutés à la liste	

6.	Rencontre RH – R.T. - Plainte de harcèlement Le Regroupement précise à l'Employeur qu'ils sont en colère vis-à-vis la gestion de ce dossier. Le Regroupement mentionne que nous avons un grief dans ce dossier. Leur prétention est que la Ville doit fournir un milieu exempt d'harcèlement à tous ces employés. Dans ce cas-ci, l'employé est victime, dû à un mauvais traitement par la Ville. Le Regroupement souhaite savoir à quelle date ils auront des nouvelles. L'Employeur confirme que la personne qui gèrera la plainte a été identifiée le 19 novembre dernier, tel que prévu dans la Politique sur le harcèlement de la Ville. L'enquêteur a 15 jours ouvrables pour l'évaluation de la plainte afin de valider si cette dernière est recevable. Nous devrions recevoir des nouvelles d'ici la mi-décembre. L'Employeur souligne qu'il y a actuellement un désir de la Ville de renouveler cette politique.		Mi-décembre
7.	O.G. - Activités d'entretien Aqueduc Guide TI Le Regroupement mentionne qu'une salariée occupe présentement un poste de contremaître et de nouvelles tâches lui ont été assignées. Selon le Regroupement, il s'agit de tâches de professionnels. Ils se questionnent à savoir pourquoi son poste n'est pas doté à titre de professionnels. Le Regroupement évoque toutefois une crainte que l'on doive passer par l'affichage. Advenant que le poste qu'elle occupe doive faire partie du Regroupement des professionnels, le souhait du Regroupement est que le transfert soit effectué. Aucune discussion n'a eu lieu avec la titulaire du poste.	L'Employeur fera un suivi dans les prochaines semaines.	

8.	Prime de disponibilité - D.L. L'Employeur mentionne qu'il faut aussi inclure H.P. qui se trouve dans la même situation. Le versement de leur prime a débuté en date du 20 novembre dernier. Pour ce qui est de la portion rétroaction, L'Employeur indique que les premières discussions ont eu lieu lors du CRT du mois de juillet 2020. La proposition de l'Employeur est d'utiliser la semaine de congé supplémentaire afin de compenser ces deux employés. Le Regroupement mentionne que cette demande a plutôt été abordée en juin 2020. Le Regroupement souligne également que la prime de disponibilité a été implantée pour les employés qui doivent être disponibles. Dans le cas de D.L., elle a non seulement été disponible, elle a également dû entrer travailler. Le Regroupement affirme que la prime de disponibilité était une demande de l'Employeur. Selon le Regroupement, certains gestionnaires n'ont pas été informés et c'est ce qui fait en sorte que la prime n'ait pas été offerte à tous. Le Regroupement est très déçu de cette offre.		
	L'Employeur précise que nous ne refusons pas de verser la prime. L'offre est en règlement de la rétro. Après discussion avec le gestionnaire, ni H. ni D. n'aurait accès à cette semaine de congé supplémentaire. Le Regroupement a bien noté l'offre de l'Employeur et fera la proposition aux salariés concernés. Selon le Regroupement, la rétro et la semaine additionnelle sont deux dossiers distincts.	Le Regroupement reviendra à l'Employeur sur son offre.	

9.	Prime de disponibilité – Bibliothécaire L'Employeur effectue actuellement des validations afin d'évaluer la valeur de la rétro pour les bibliothécaires. La rétroaction remonterait aux premières discussions qui ont eu lieu à l'automne 2019. Le Regroupement questionne l'Employeur quant à la méthode de calcul vs l'offre de D.L.. L'Employeur précise qu'ils valident présentement la valeur de la rétro et qu'ensuite, ils étudieront les offres pour chacune des bibliothécaires. Le Regroupement réitère que la semaine additionnelle de congé n'a aucun lien avec le versement de la prime.	L'Employeur reviendra au Regroupement avec une proposition.	D'ici la période des fêtes
10.	Prime de disponibilité – Infrastructures Le Regroupement précise que si on exige que des professionnels restent en disponibilité pour prendre des appels, la prime de disponibilité doit être versée. Si toutefois l'employé doit se déplacer, c'est plutôt la semaine additionnelle de congé qui peut être analysée. C'est le gestionnaire qui a cette responsabilité présentement. Les coordonnateurs n'ont pas encore été inclus, mais auront à être en disponibilité éventuellement. Aux infrastructures le besoin sera de 365 jours par année. L'Employeur confirme que la prime sera appliquée dès que ce sera mis en œuvre.		
11.	Retour au travail suite au congé des fêtes L'Employeur informe le Regroupement que des discussions ont lieu à cet effet. Les opérations de la Ville reprendront le 4 janvier. Une décision sera prise dans les prochaines semaines.	L'Employeur fera un suivi au Regroupement.	

12.	Évaluation des postes Suite à la discussion avec Martine Albert, la prochaine étape sera d'avoir une rencontre avec Anna Potvin. L'Employeur lui a demandé de nous fournir des disponibilités en décembre ou en janvier. Le Regroupement souhaite savoir où nous en sommes avec l'évaluation de L. et R.. L'Employeur mentionne qu'il n'a pas encore eu de retour sur ce dossier, et que l'évaluation est en cours.		CRT Janvier 2021
13.	Demande de semaine de congé supplémentaire L'Employeur procède présentement à l'évaluation des demandes. L'objectif est de donner une rétroaction à tous les membres en même temps. Considérant que nous avons donné un mois de plus aux membres pour la soumission de leur demande, il ne sera pas possible de donner une réponse avant le 1^{er} décembre. L'objectif est leur donner une réponse avant le temps des fêtes.		24 décembre 2020
14.	Poste de technicien en prévention Le Regroupement souhaite connaître les différences entre le poste de technicien en prévention (poste col blanc) et le poste de L. et R. ? Le poste est actuellement en affichage.	L'Employeur vérifiera et reviendra au Regroupement	
15.	Varia - J. C. : Son gestionnaire l'a rencontré durant la semaine du 23 novembre afin de savoir en quoi ça consistait. Elle a obtenu la confirmation qu'il n'y aura pas de révision qui sera effectuée.		
16.	Fermeture de la séance : 11h35		